

L'hon. M. Jamieson: Nous allons en frapper d'autres.

M. le vice-président: Nous allons maintenant passer à la Partie VI, qu'on trouve à la page 19 du bill. Elle se rapporte à la Consommation et aux Corporations.

Sur l'article 52—

M. McGrath: Monsieur le président, j'ose espérer que le ministre sera prêt à faire une brève déclaration. Il est certain que nous aimerions adopter très rapidement cet article, car nous avons étudié la question au comité de la santé, alors que celui-ci examinait les prévisions de dépenses. Certaines questions touchant le ministère ont été déferées au comité, mais il y en a d'autres dont le ministre devrait parler. Il devrait profiter de l'occasion pour faire une brève déclaration au comité.

L'hon. M. Basford: Monsieur le président, comme la réorganisation de mon ministère avait fait l'objet d'une étude au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales lorsque celui-ci avait examiné mes crédits, je n'avais pas jugé nécessaire de faire une déclaration. Mais je serais heureux de dire quelques mots au pied levé au sujet de la réorganisation. Comme les députés le savent, à l'annonce de la réorganisation du gouvernement en juillet dernier on avait dit que toute la direction des standards du ministère du Commerce me serait confiée. On a annoncé que certaines fonctions exercées en vertu de la loi sur les aliments et drogues, dont l'administration incombe au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et ayant trait à la fausse représentation et à certains aspects économiques de la vente des aliments, ainsi que la fonction d'inspection des commerces de détail des ministères de l'Agriculture et des Pêcheries seraient confiées au ministère de la Consommation et des Corporations. Avant le remaniement à l'étude, le ministère effectuait des recherches dans des domaines intéressant les consommateurs, représentait les consommateurs auprès du gouvernement, coordonnait les programmes gouvernementaux, existants ou envisagés, à l'intention des consommateurs, et offrait un service de réclamations et de renseignements. A la suite du remaniement qui sera effectué sous l'empire du présent bill, le ministère pourra, grâce à la mutation d'employés d'autres ministères, se créer un personnel d'enquêteurs à qui il pourra attribuer une fonction de surveillance et de répression.

• (9.00 p.m.)

Le paragraphe (1) de l'article 52 de la mesure contient les modifications nécessaires pour confier au ministère les fonctions antérieurement assumées par la Direction des standards du ministère du Commerce, pour confier à mon ministère l'administration de la loi sur les poids et mesures, de la loi sur le poinçonnage des métaux précieux, et de la loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact. Le paragraphe (2) de l'article 52 contient des modifications qui nous permettent d'instituer un service d'inspection au sein du ministère, selon lequel des mutations d'employés de la Direction des aliments et drogues, du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Industrie et du Commerce mettront de réunir un personnel d'inspecteurs régionaux qui doit être prévu dans les dispositions du paragraphe (2).

A la suite des transferts autorisés par cette loi, nous avons pu réorganiser complètement la Direction de la consommation du ministère. Comme je l'ai expliqué au comité, le ministère est maintenant doté d'une nouvelle Direction des normes, composée de certaines sections de l'ancienne Direction des normes du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Section de la politique chargée, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, des questions de fraude et de l'aspect économique de la vente des produits alimentaires. Cette Direction des normes va désormais comprendre de nouvelles sections pour le textile et les produits chimiques. La nouvelle Direction sera chargée des poids et mesures et des règlements sur l'étiquetage. Nous avons aussi une Direction de la consommation, une nouvelle Direction des opérations...

M. Peters: Puis-je poser une question au sujet des normes de poids et mesures? En vertu de la nouvelle loi, a-t-on l'intention d'amorcer une étude permanente au sujet de l'adoption du système métrique?

L'hon. M. Basford: Pas aux termes du projet de loi sur la réorganisation. La conversion relève de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Toutefois, au sein du gouvernement, il existe un comité interministériel auquel certains de mes fonctionnaires participent activement.

J'ai parlé de la réorganisation rendue possible à la Direction de la consommation du ministère. J'ai parlé aussi de la Direction des recherches sur la consommation et d'une nouvelle direction des opérations qui surveillerait le travail de services locaux hérités des ministères de l'Industrie et du Commerce, de